

## **DELIBERATION DD2024\_046**

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 mai 2024

**LE 30 mai 2024**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	53
Votants	71
Pouvoirs	18

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **RAPPORT D'ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU PCAET**

#### **PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. GEORGIADES, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FRANCESINI, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. DOBBELS, M. LARENAUDIE, M. MALLET, Mme SARLANDE, M. BARROUX, M. GASCHARD, Mme LANDON, Mme REYS, M. VADILLO, Mme MOULHARAT, M. PERIER, Mme CHERBERO

#### **POUVOIR(S) :**

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON  
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER  
Mme LABAILS donne pouvoir à M. LAVITOLA  
M DENIS donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU  
Mme ROUX donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. SERRE donne pouvoir à M. MOISSAT  
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à M. PASSERIEUX  
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADES  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. DUCENE  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. MARTY  
M. BOURGEOIS donne pouvoir à Mme DUVERNEUIL  
Mme FAVARD donne pouvoir à Mme DOAT  
M. NOYER donne pouvoir à M. CHANSARD  
M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT  
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. DELCROS  
M. PALEM donne pouvoir à M. CIPIERRE

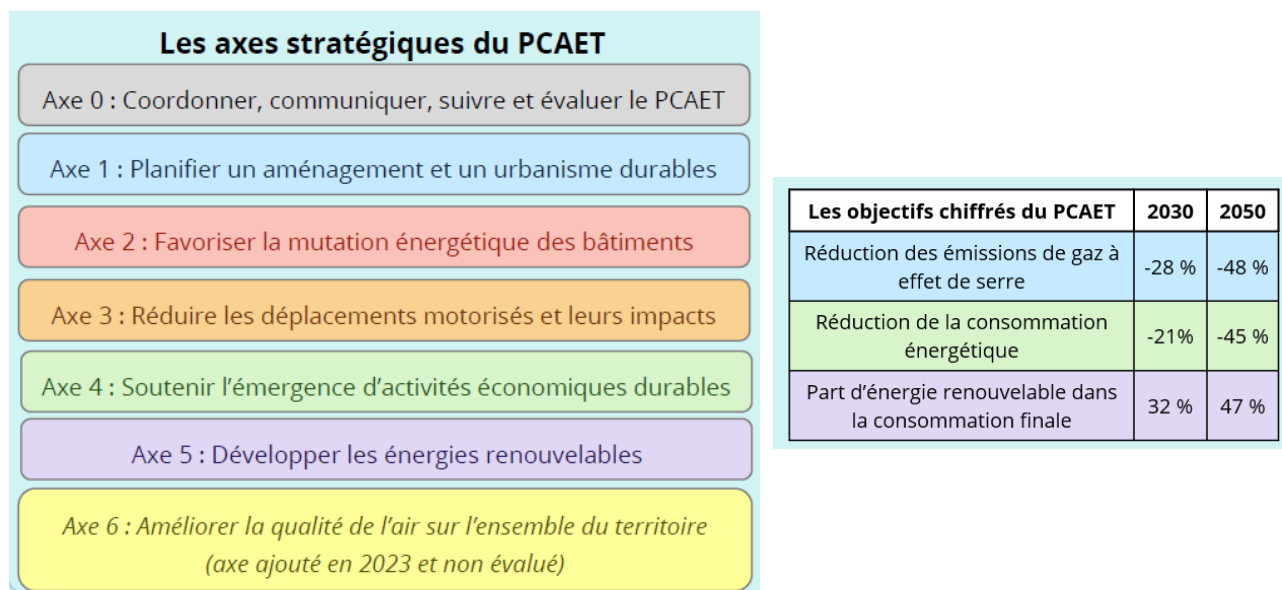
## RAPPORT D'ÉVALUATION À MI-PAROURS DU PCAET

**Vu** le code général de collectivités territoriales.

**Considérant que** le Grand Périgueux a élaboré en 2018-2019 son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) afin de définir une stratégie et un plan d'actions transversal pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter.

**Que** depuis l'adoption du PCAET fin 2019 pour 6 ans, 30 actions réparties en 6 axes sont en cours de réalisation.

**Que** le PCAET a été enrichi en 2023 d'un Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air (PAQA).



**Considérant que** la loi prévoit une évaluation de la mise en œuvre de chaque PCAET après 3 ans d'application, soit à mi-parcours.

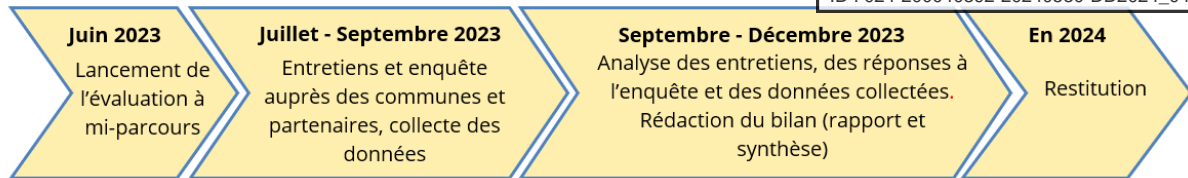
**Que** le Grand Périgueux a saisi cette opportunité pour identifier les actions à réaliser dans les prochaines années et remobiliser l'ensemble des acteurs.

**Que** les objectifs de l'évaluation à mi-parcours sont :

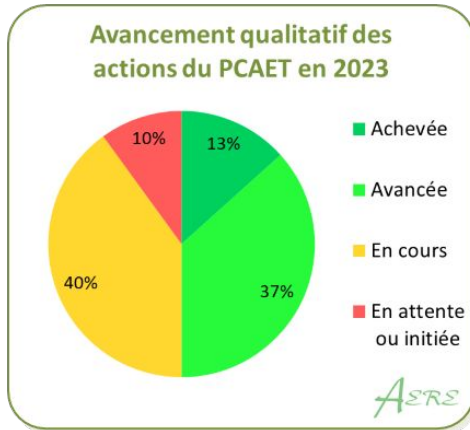
- Évaluer l'avancement des actions du PCAET
- Analyser l'évolution du territoire depuis son adoption
- Évaluer le pilotage et la coordination du PCAET par le Grand Périgueux
- Identifier les difficultés et les leviers d'action
- Identifier les enjeux pour les trois prochaines années
- Remobiliser les élus, les services et les partenaires du PCAET
- Anticiper la révision du PCAET attendue en 2025

**Que** ce bilan est le résultat d'un travail de suivi et d'évaluation de la stratégie établie réalisé durant l'année 2023.

## Calendrier



## Avancement global des actions



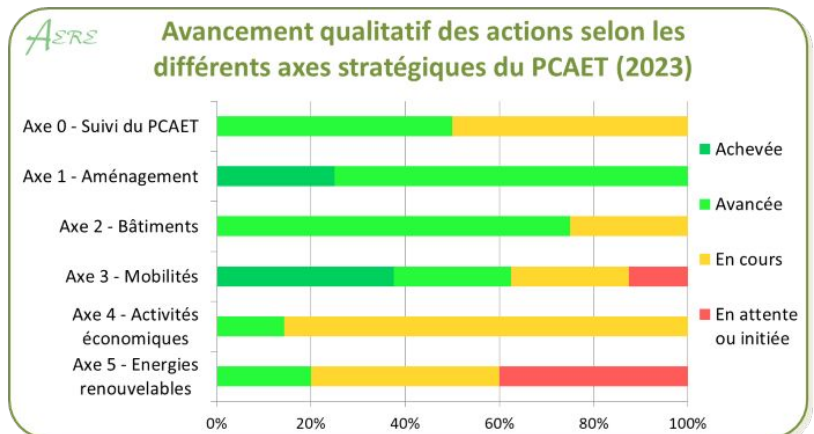
**Considérant que** le PCAET du Grand Périgueux compte 30 actions, qui font chacune l'objet d'une fiche action décrivant leur contenu, les acteurs concernés et les objectifs (souvent chiffrés) à atteindre en 2024.

**Que** la moitié des actions ont été jugées comme étant avancées ou achevées. 40 % des actions sont en cours et doivent donc être poursuivies, avec un redoublement des efforts. Trois actions sont en attente ou à peine initiées.

## Avancement des différents axes

**Considérant que** les axes relatifs aux activités économiques durables et aux énergies renouvelables sont en retard par rapport aux autres axes qui sont globalement bien avancés.

**Que** dans les principales réussites notons, la navette ferroviaire, les services vélos, le programme Amelia 2, les plans de déplacements, les initiatives en matière d'alimentation bio et locale (Plateforme Manger Bio, des collèges labellisés 100 % bio, la mise en œuvre du PAT...), la création de l'espace Aliénor...



**Que** les principales difficultés relevées sont :

- Moyens financiers : matériaux bio-sourcés augmentent le coût des investissements, projets d'EnR non viables...
- Disponibilité des données : difficultés liées au manque de certaines données pour le suivi du PCAET
- Relation entre les acteurs : problèmes de coordination entre les différents acteurs (de l'agriculture, de l'habitat...) et manque de sollicitation des partenaires (CAUE, FD CUMA...)
- Législation, réglementation, administratif : blocages réglementaires, lenteur administrative
- Acceptabilité : réticence par exemple de la population et des élus sur certaines EnR
- Délais des projets : longues démarches et décalage des actions à cause du Covid-19
- Communication : méconnaissance des dispositifs et des services locaux (rénovation, EnR...)
- Moyens humains : manque d'accompagnement, manque d'entretien et de gestion d'un réseau de chaleur, manque d'artisans formés, etc.

**Que** les perspectives et poursuite des actions, par axe sont :

Axe 0 : Formation des élus et des agents du Grand Périgueux  
Validation du plan de communication et Amélioration du suivi ds indicateurs

Axe 1 : Modification du SCoT et révision du PLUi ; Poursuite des projets d'aménagements durables (le Sîlot, ALSH, bâtiments communaux)

Axe 2 : un programme Amélia avec augmentation des aides ; Actions de sensibilisation (qualité de l'air, ENR...) ; Poursuite de la rénovation des bâtiments publics

Axe 3 : Création de nouveaux parkings de covoiturage et de parkings relais, Mise en œuvre de la seconde moitié du schéma cyclable ; Optimisation du transport des marchandises

Axe 4 : Conventions avec la Chambre d'Agriculture et le Département pour l'installation d'agriculteurs et le développement du bio ; Mobilisation des entreprises


Axe 5 : Projets d'installation de panneaux solaires et d'EnR thermiques (bois-énergie) ; Préparation du prochain Contrat de chaleur renouvelable départemental (2025-2027)

Qu'il est proposé de prendre acte de ces résultats dont les points énumérés ci-dessus sont détaillés dans un rapport d'évaluation qui sera mis à disposition sur le site internet du Grand Périgueux.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- prend acte de ce travail d'évaluation à mi-parcours et en tire les conclusions nécessaires au bon déroulement des dernières années de ce Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2024.

#### Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 17/06/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 17/06/2024	Périgueux, le 17/06/2024
Le secrétaire de séance	Le Président
Christian LECOMTE 	Jacques AUZOU 